

le Mag

St-Savin

mon magazine municipal

Grand format

Prévention et lutte
contre l'incendie en forêt

pages 14-15


Ville de
St-Savin

#9 - septembre 2023

sommaire

Edito	3
Actualités	4
Solidarité	5
Santé - prévention	6
Ecoles	7
Gestion du patrimoine	8
Energie	9
Investir pour demain	10
Urbanisme	11
Budget 2023	12
Grand format	14
Culture-Jeunesse	16
Zoom	16
Formation	17
Vivons écoresponsable	18
Expression libre	19
Vie associative	20
Retour en images	21
Service au public	22
Etat civil	23
On sort !	24

LE MAG

Directeur de la publication : Alain Renard, Maire | Coordination, suivi d'édition : Muriel Fradon | Rédaction : Alain Renard, Jean-Luc Besse, Julie Rubio, Claude Lubat, Muriel Fradon, Franck Pascaud, Sylvie Goasguen, Magali Rives, Jacques Vidal, Sophie Quintard, Philippe Migner, Virginie Popescu, Marie Gibeaud, Véronique Fillon | Création graphique et mise en page : L'EffetKom *création graphique* -751 038 530 RCS Libourne - contact@leffetkom.org - 06 29 70 11 30 | Crédit photo couverture : Julien Esnal | Impression : Imp'Act - 34380 Saint-Martin-de-Londres
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

MAIRIE DE SAINT SAVIN

1 Place de la Mairie - 33 920 Saint-Savin
05.57.58.95.95 - contact_mairie@saint-savin33.fr

www.saint-savin33.fr



SAINT SAVIN évolue par des décisions prises par chacun d'entre nous, commune, intercommunalité, acteurs économiques, associations, citoyens, dans son rôle et ses responsabilités. Le contexte plus large, départemental, régional, national et international impacte avec plus ou moins d'importance et de bénéfice notre quotidien et notre futur !

Agir, pour ce qui est possible, c'est ne pas accepter ce qui nous est présenté trop souvent comme une fatalité. Le temps nécessaire à l'efficacité est ressenti comme long mais en positivant les évolutions, en étant vigilant à les accompagner chacun à sa place, on garde l'ambition d'avancer.

En dehors des travaux concernant les écoles aux premières livraisons à la rentrée scolaire de septembre, je mentionnerai deux dossiers sur lesquels nous avons concrétisé notre objectif, sur un calendrier de plusieurs années.

Le local communal aménagé place Dufaure a son premier étage, loué par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Blayais, réunissant 33 communes. Son rez-de-chaussée constitue une salle pour des permanences, des réunions, des mises à disposition temporaires diverses. Ce fonctionnement ne concurrence pas les offres de locaux commerciaux rénovés dans le bourg et contribue à la venue d'une clientèle potentielle pour conforter nos commerces et services de proximité.

Le Bureau du Trésor Public est ré-ouvert, avec 11 agents accueillant des services de la Direction Générale des Finances Publiques à destination des communes et intercommunalités de tout le nord de la Gironde, des bordures de l'Estuaire jusqu'à celle de la Dordogne et de la Garonne. Le public local y est accueilli pour acquitter ses paiements auprès de la Régie, disposer de renseignements concernant ses relations avec l'administration fiscale, comme particulier ou entreprise, lui évitant des déplacements plus lointains, en bénéficiant d'un rapport humain.

Si le premier dossier a été totalement financé par la commune qui perçoit des loyers correspondant, le deuxième a abouti dans une construction commune. La Municipalité, lors de la fermeture de la Perception, a obtenu que les bureaux soient de nouveau utilisés. Elle a financé certains travaux étant propriétaire des murs et mené des aménagements conséquents afin que les collaboratrices et collaborateurs y trouvent un cadre de travail adapté. C'est un retour, depuis ce 20 juin 2023, d'un service de proximité, une présence si essentielle aujourd'hui (alors que l'on constate les limites du « tout dématérialisé ») de Services de l'État, des emplois situés sur notre commune et la venue d'usagers d'un vaste territoire.

Merci à nos collègues de la majorité municipale qui en votant les décisions et budgets correspondants ont permis ces deux réalisations : les petits ruisseaux font les grosses rivières !

Je vous souhaite bonne lecture de ce Mag, témoignant d'une vie communale et municipale active, de travail et d'avancées, que bien sûr nous souhaiterions plus rapides.

Alain RENARD
Maire



actualités

Un service civique force de proposition

L'agent recruté en 2022/2023 a contribué auprès de la bibliothèque et du centre culturel à la réflexion afin de pouvoir mieux prendre en compte dans leurs activités les besoins des jeunes.

Les outils de communication

Le site internet, a fait l'objet d'une refonte totale avec une nouvelle ergonomie et d'autres fonctionnalités.

La diffusion des informations s'effectue aussi via Facebook, les panneaux d'affichage numérique, l'agenda mensuel des animations, le livret des associations, le suivi des séances du Conseil Municipal en direct et par le compte-rendu publié sur le site internet.

Nouveauté : un flyer regroupe les animations jeunesse de l'été proposées par la Commune et l'association CultureSports.

Commémorations et devoir de mémoire

La Commune reste vigilante à la commémoration des dates symboliques de notre Histoire et de la République en poursuivant l'organisation des manifestations patriotiques correspondantes avec l'appui des Associations rappelant les sacrifices et l'engagement des anciens combattants en faveur de la paix. Ce devoir de mémoire est essentiel pour toutes les générations dont celles n'ayant pas vécu ces conflits mais aussi pour rappeler les valeurs de la République à une époque où celles-ci, Liberté/Egalité/Fraternité, sont menacées ou manipulées.



Extension de structures existantes et installation d'entreprises

Des structures du territoire occupent des locaux disponibles :

- Le pôle petite enfance de la CDC Latitude Nord Gironde, rue Célestin Joubert (1)
- Le Syndicat des Eaux qui a déménagé place Dufaure

L'AMSADHG, sise sur l'Avenue Maurice Lacoste, a délocalisé certains services dans des locaux proposés à la vente ou à la location sur Saint-Savin.

Un commerce de bougies, parfum, bijoux fantaisies s'est installé avenue Maurice Lacoste en mai 2023 (2).



Une gendarmerie toute neuve

Le 12 décembre 2022, l'inauguration de la gendarmerie s'est déroulée en présence de la sous-préfète, du présent de la CDC, du Maire de Saint-Savin et des alentours, des hauts responsables de la gendarmerie après 2 ans de travaux.



Un Conseil municipal avec de nouveaux élus

Suite à l'élection de Mme DIAZ en tant que députée, Mme Jocelyne JACQUES a intégré le Conseil Municipal ainsi que M. Stéphane LUCIEN en remplacement de Mme Angéline MABILLEAU.

solidarité

Logement d'urgence

Sa réalisation est projetée afin de répondre à des besoins de secours immédiat et temporairement, pour des personnes dont le logement est devenu inhabitable en raison d'incendie, de dégâts des eaux ou autre catastrophe.

Banque alimentaire

En 2022, collecte alimentaire : 1060kg à Saint Savin, soit 300kg de plus qu'en 2021.

Week-end solidaire

2 points forts lors du week-end solidaire qui s'est déroulé du vendredi 16 au 18 décembre 2022.

• Le vendredi soir, l'Association de Saint-Savin Trikes N'Bikes a remis de nombreux jouets au profit de la banque alimentaire du canton en présence du Président de l'association, Bruno GALLOIS, de celui de la CDC LNG Eric HAPPERT et d'élus communaux et du Maire.

• Le dimanche, le traditionnel repas des aînés, a été offert par la Municipalité aux habitants de plus de 65 ans. Ce moment convivial, animé par l'orchestre Nelly Music, est toujours très attendu par nos anciens. Un présent a été remis à nos 2 aînés, Mme Raymonde BOUTON, 102 ans et M. Pédro MARTINEZ, 91 ans.



Épicerie sociale et solidaire : ouverture le 20 septembre !

Une organisation au service de la population.

Le service aide alimentaire fonctionnait via un accueil en Mairie, en collaboration avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde. Des colis, préparés par des bénévoles de plusieurs communes, étaient remis pour répondre à l'urgence alimentaire et subvenir ainsi aux besoins immédiats. Les produits provenaient de la Banque Alimentaire de Bordeaux-Gironde, de moyennes surfaces locales et étaient complétés d'achats par le CIAS.

Le service, qui maintient un **volet colis alimentaire**, évolue.

Chacun a sa place dans l'Épicerie Sociale et Solidaire, personne ayant besoin d'un « coup de pouce » mais aussi « client solidaire » contribuant à la vie du lieu, venant y partager des moments.

La Mairie, via le CCAS communal, reste à l'écoute des besoins en ce domaine, informe, oriente vers les structures et organismes pouvant accompagner vos démarches.

L'épicerie sociale et solidaire, c'est aussi un lieu d'échanges.

Créée par la CdC LNG, elle est un lieu d'achat à prix réduit pour les personnes en difficulté. Des activités ouvertes seront proposées : ateliers-cuisine, conseils et astuces pour mieux manger, moins gaspiller, en famille, pour parler autrement de l'alimentation et de la santé.

Des rencontres avec des exploitants agricoles, des artisans et commerçants des métiers de bouche, permettront de mieux connaître leurs métiers, de découvrir des produits différents, de saison ou oubliés.

Des ateliers sont prévus, comme un « Point Budget » avec un expert, des informations personnalisées sur les aides, pour trouver des solutions à des difficultés.

Alors n'hésitez pas à pousser les portes de l'épicerie à ST YZAN située derrière le CIAS.

santé prévention

Une réflexion sur l'offre médicale sur la commune

Celle-ci a été lancée depuis l'année 2021 par la majorité municipale afin de faire face à la problématique de la pénurie médicale. Un groupe de travail composé d'élus s'est d'abord penché sur l'observation de la situation locale, au-delà de la seule commune, en examinant ce qui se passait (solutions mises en œuvre et leurs modalités...) à l'échelle de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (CDC LNG) et plus largement en Haute Gironde, voire au-delà. La situation, inquiétante sur l'ensemble du territoire national, va perdurer, voire s'aggraver, jusqu'au milieu des années 2030 ; puis s'améliorer du fait de la croissance attendue des effectifs de médecins et de l'évolution de la densité médicale.

Afin également de solliciter l'avis des médecins locaux, tous les généralistes du périmètre du pôle de santé pluridisciplinaire (PSP) de St-Savin (périmètre de la CDC LNG + commune de St-Christoly) ont été conviés à une réunion courant juin 2022. L'appui technique de l'Agence Régionale de la Santé et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie a également été sollicité.

Des points essentiels ont été mis en exergue, tels que :

- Il ne suffit pas qu'une commune mette à disposition des locaux pour que des médecins viennent s'y installer...
- L'exercice libéral n'attire plus autant les jeunes médecins qui sont tentés par d'autres formes d'exercice telle que le statut salarié.
- La situation évolue très vite, sans que les élus ne puissent agir sur des décisions individuelles de médecins faisant le choix par exemple de quitter le territoire pour rejoindre la métropole bordelaise (exemple de Blaye) ou de devenir propriétaires de leurs propres locaux professionnels.
- Au regard du délai requis pour amortir des locaux et divers équipements (de 10 à 15 ans en moyenne), des autres projets communaux et de l'évolution des effectifs médicaux dans les années à venir, il n'apparaît pas raisonnable que la commune construise et gère un équipement mais qu'elle contribue à la gestion de ce sujet portée par une initiative privée.

Une réunion rassemblant l'ensemble des parties prenantes (ARS, commune de St-Savin, CDC LNG, professionnels libéraux et médecins de la commune et du PSP, ainsi que l'AMSADHG) s'est déroulée fin juin 2023. La perspective évoquée est de réfléchir à la création d'un centre de santé employant des médecins et pourquoi pas des dentistes. Une telle structure par contre n'emploierait pas d'infirmiers, de kinésithérapeutes, ... afin de ne pas concurrencer l'offre libérale. Une réflexion va être lancée par l'AMSADHG, structure médico-sociale (350 salariés) implantée sur la commune. Les médecins du PSP ont fait part de leur intention de soutenir l'initiative et de se montrer à l'écoute des modalités de coopération qui pourraient être imaginées ensemble.

Au regard de l'acuité de la situation, il convient d'être humble, prudent et patient...

Personnes vulnérables et plan canicule / plan grand froid ...

Vous connaissez une personne âgée, isolée ou en situation de handicap ? Pensez à l'inscrire gratuitement sur le registre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Elle bénéficiera ainsi d'une écoute continue et d'une aide en cas de besoin.

Qui est concerné ?

Les personnes isolées et/ou vulnérables : Seniors, personnes en situation de handicap, personnes avec des problèmes de santé

Comment être recensé ?

Le recensement peut se faire par soi-même ou pour un proche concerné. Les personnes recensées sont contactées au moins une fois par an, afin de confirmer si elles souhaitent rester dans le registre, ou non.

Les personnes recensées seront contactées par téléphone par des agents de la Mairie ou du CCAS lors d'alerte météo...

écoles

Écoles : les moyens de fonctionnement des écoles et le soutien aux activités maintenus

Le poste salarial de la commune le plus important concerne les écoles, l'accueil périscolaire et la restauration des enfants : en 2022, 414 des 440 enfants scolarisés ont au moins une fois dans l'année déjeuné « à la cantine » à la satisfaction quasi unanime, aux dires des parents et des convives.

40 000 euros du budget sont consacrés aux fournitures scolaires, aux sorties pédagogiques et à la piscine, aux séjours et manifestations, outre les dépenses d'entretien, de chauffage des locaux.

Pour la rentrée 2023-2024 plus de 400 enfants sont attendus.

Des Parents bénévoles : nombreux et actifs !

Tenant des stands des kermesses des écoles maternelle et élémentaire organisées par les enseignants avec le concours des agents municipaux, ils répondent aux sollicitations d'accompagnement pour les sorties scolaires, les animations en classe en cours d'année. C'est une chance pour la communauté éducative et les écoliers.

Leur attachement à l'École fait que ces temps forts perdurent : qu'ils en soient remerciés !

Périscolaire

Une nouvelle directrice aux manettes du périscolaire

La nouvelle directrice de l'ensemble des temps périscolaires, Mme COSTE est à votre écoute aux horaires de la garderie le matin et soir et votre première interlocutrice. Elle remplace Mme Cazimajou que nous remercions pour les années passées au service de la collectivité et des enfants.

Service civique nous continuons le dispositif chaque année n'hésitez pas à postuler !

Un agent recruté en service civique, poursuit l'action auprès des enfants les plus jeunes, afin de favoriser leur autonomie pendant le temps du repas, à l'aide de couteaux et fourchettes adaptés pour le découpage des aliments dès le plus jeune âge, et ainsi consommer une nourriture diversifiée. Cette même démarche d'autonomisation concerne également le laçage des chaussures et l'habillage de l'enfant.

Du matériel pédagogique performant à la pointe

2 VPI seront installés dans les 2 nouvelles classes de l'élémentaire à la rentrée 2023/2024.



Le projet alimentaire favorisant les produits bio et locaux se poursuit

La part de produits locaux et bio de la restauration scolaire est en augmentation dans le cadre du projet alimentaire de territoire avec la recherche d'un partenariat pérenne entre le prestataire et les producteurs situés à proximité.

En recensant les besoins 6 mois à l'avance, on peut identifier les productions, avec les aléas de récolte et de maturité et privilégier les légumes et fruits de saison.



Transports scolaires

La capacité des autobus est encore sous utilisée, ce qui doit permettre à de nouvelles familles, pour autant que leurs contraintes le permettent, de limiter leur usage de la voiture individuelle et donc l'impact carbone.

Information : transports.nouvelle-aquitaine.fr / 0 970 870 870

gestion du patrimoine

Travaux de rénovation

- **Mairie** : Travaux de réfection de la toiture en ardoise (147 919€).
 - **Maison - parc Marie Curie** : Remplacement de la porte et des volets PVC (2 171€).
 - **Eglise** : Remplacement des projecteurs LED (924€ + 396€), réfection de la toiture, partie basse (15 051€) et détermitage (2 976€).
- La restauration d'un tableau de l'église est en attente d'accord de la part des Services de l'Etat, l'association paroissiale contribuant au financement de la dépense assumée par la Commune.

Le transfert des équipements sportifs, quels impacts ?

- Un animateur de la CDC assure la gestion des plannings d'occupation des salles et équipements, le suivi de l'entretien et des travaux
- La CDC réalise les appels d'offres pour la création, la rénovation d'infrastructures qui sont validés et planifiés par les élus communautaires.
- Le financement des travaux et du fonctionnement est engagé par la CDC et est réparti chaque année entre les communes adhérentes en fonction du nombre d'habitants et la Commune où se situe l'équipement.



Travaux de voirie

Une planification annuelle et pluriannuelle des travaux sur les réseaux, l'accessibilité et la sécurité des biens et des personnes

• La voirie et les espaces verts :

Les travaux de voirie menés au titre de l'année 2022, conduits essentiellement au 2ème semestre de l'année et poursuivis au premier semestre 2023, ont concerné différents secteurs de la commune et types d'interventions.

L'essentiel d'entre eux ont été réalisés dans le cadre des marchés à bon de commande passé à l'échelle de la Communauté de Communes, la municipalité décidant des voies concernées et inscrivant les sommes correspondantes à son budget.

Les rénovations de revêtement, les aménagements de trottoirs et bordures de voies ont concerné les voies ou rues suivantes : la Sarrotte 7830€, la Mignonette 25 512€, le petit Moron 47 737€, Mellier/les Clônes 3 723€, Blouin Sud 14 853€, rue de la Chaise 35 077€, place du 19 Mars 7 703€, la Baconne 48 458€ (trottoirs et pluvial), chemin Gilbert David 37 652€.

21 066€ ont été consacrés à la réalisation de «points attendus» sur des voiries revêtues pour des réparations ponctuelles en l'attente de rénovation des voies concernées. Ce même type d'intervention est effectuée par le Service Technique de la CDC sur les pistes forestières et chemins non-revêtus, financées par la commune.

Le montant des chantiers d'amélioration de la gestion des eaux pluviales de voirie des secteurs urbanisés concernant la route de CIVRAC et le réseau du village de GUIET, s'est élevé à la somme de 26 203€.

Le budget affecté à l'achat de panneaux et à la réalisation de la signalétique au sol (entrées d'agglomération, passages piétons, aires d'abri bus), a été de 13 824€, hors rénovations ponctuelles réalisées par les services techniques de la CDC.

Ils ont aussi, effectué l'entretien des espaces verts communaux, du cimetière, les plantations, le fleurissement (classique ou en jachère paysagère), le fauchage des bas côtés des routes et des pistes forestières, le curage des fossés pour un montant d'environ 170 000€, l'autre partie de la participation versée au titre du volet technique correspondant aux travaux et entretiens sur les bâtiments communaux.

• Plan de circulation douce :

La Municipalité développe un plan de circulation douce à réaliser sur plusieurs années, pour se déplacer en toute sécurité comme la convention d'aménagement de bourg le préconisait.

Il a pour objectif de définir :

- Des Voies cyclables
- Des Zones à 30km/h
- Des voies à Sens unique pour les véhicules ...

Le respect par chacun des aménagements, vitesses et la courtoisie entre utilisateurs favorisent un partage serein des axes de circulation.

Dénomination des voies et nouvelle numérotation

La nouvelle résidence de Gironde Habitat dénommée Mireille LUPÉ, sage-femme et ancienne conseillère municipale de Saint-Savin sera desservie par une voie portant son nom avec une numérotation métrique des logements.

Par ailleurs, une voie a été nommée Chemin du moulin et les habitations du lieu-dit la Baconne bénéficient d'une numérotation métrique.

Travaux Ecoles

Principaux travaux :

- Peinture des plafonds, couloir et sanitaire (8 459€).
- Entretien des chaudières (906€)
- 2 plafonds de classes rénovés
- 4 classes élémentaires repositionnées, une salle de réunion réaménagée et une créée à la maternelle.
- Achats de meubles pour les 2 écoles (20 000€)
- 26 classes nettoyées pour les 2 écoles.

Un été où la logistique à l'école n'a pas été simple à gérer avec tous les réaménagements.



énergie

Coût énergétique : une réalité impactant les finances des collectivités territoriales

L'année 2022/2023, c'est l'explosion du prix de l'énergie. La Commune a mis en place une politique de gestion des fluides et de l'énergie pour limiter la consommation et donc la facture annuelle impactant le budget communal.

Par exemple, le prix du gaz a été multiplié par 4.5, même si la municipalité a réduit sa consommation, le poste énergie a explosé et continuera à augmenter.

L'éclairage public, une nouvelle organisation pour une meilleure maîtrise des coûts

Avec des objectifs d'économie énergétique, maîtrise des dépenses et limitations des nuisances nocturnes pour la faune, la Municipalité a décidé d'éteindre les lampadaires entre 23h et 5h (avec une signalétique en entrée de bourg). Cette mesure, couplée à un passage de l'ensemble de nos 426 points d'éclairage à la technologie LED, devrait engendrer une baisse d'environ 60% de la consommation électrique sur les factures payées.



Politique énergétique

Installations de productions d'électricité sur les infrastructures communales, quels critères ?

Les installations de production d'électricité pour alimenter le réseau, se développent au niveau de bâtiments agricoles, mais nécessitent une surface minimum de 1 500m2 afin que le promoteur amortisse les coûts d'installation.

Ainsi, le SDEG de la Gironde n'a pas donné suite au projet qu'il avait de construction de 800m2 susceptible de constituer un abri pour les activités de loisir et d'associations de la Plaine des Sports Maurice Lacoste.

Pour les bâtiments publics de taille de toitures inférieure, il convient que ceux-ci abritent des activités constantes à l'année et en journée pour qu'au travers de l'autoconsommation, le coût en soit supportable.

C'est pourquoi cette option n'a pu être donc être prise concernant les nouveaux équipements scolaires, fonctionnant de manière significative, 220 jours par an, sur 4 jours de la semaine sur une partie de la journée.

Energies renouvelables, quels terrains, quelles zones, quels projets en cours à Saint-Savin?

D'ici la fin de l'année, le conseil municipal devra définir, suite à la demande de l'Etat, un zonage préférentiel de développement des énergies renouvelables.

Le conseil municipal s'est prononcé déjà à l'unanimité contre l'implantation d'éoliennes dans le massif boisé de la commune, objet d'une procédure d'aménagement foncier agricole forestier.

Des projets agri voltaïques privés sont en cours d'élaboration sur des terrains agricoles qui garderaient leurs vocations de production végétale et d'élevage. Mais des précisions réglementaires sont attendues, sachant que les projets ne devront pas porter atteinte aux fonctions agricoles des terres concernées, ni se situer en zone d'AOC.

L'utilisation de friches industrielles, de terrains pollués, ceux ayant une faible qualité agronomique, doit être privilégiée pour de telles installations.

investir pour demain



Agrandissement du cimetière

Toujours d'actualité :

- Fin 2021, vote de l'agrandissement par le Conseil Municipal
- 2022/2023, Constitution du dossier administratif :
 - 2022/2023 : Réalisation d'une étude destinée à estimer les besoins dans les cinquante prochaines années et à déterminer la surface nécessaire
 - En mars/avril 2023, une enquête publique a été menée pour finaliser le dossier de demande auprès de la Préfecture
 - Au mois de juin 2023, le dossier complet a été envoyé à la Préfecture. Nous attendons le retour pour programmer les investissements et les demandes de subventions.

La procédure de reprise de tombes, de caveaux abandonnés et d'emplacements permettra d'ici la fin de l'année 2023 de disposer alors de plus de 30 nouveaux emplacements pour répondre aux besoins immédiats à venir.



Première phase des travaux de la convention d'aménagement des écoles

La livraison de 3 classes maternelles à la rentrée 2023/2024 a permis de positionner deux classes de l'école élémentaire dans le bâtiment central et de retirer 2 bâtiments préfabriqués des cours permettant aux enfants d'y disposer de davantage de place pour les récréations. L'accueil des enfants suivis par les intervenants du RASED intégrera aussi une salle de classe.

A l'école maternelle, bien que les effectifs soient légèrement inférieurs à ceux de 2022/2023, la huitième classe est maintenue. L'accueil des enfants de moins de 3 ans se poursuit ainsi que les classes dédoublées de grande section de maternelle, et à l'élémentaire en CP et CE.

La fin des travaux et de l'aménagement du restaurant scolaire permettra aux enfants et personnels de l'intégrer au premier trimestre 2024.

La cantine actuelle disponible sera dans un premier temps utilisée par des activités scolaires sportives ou culturelles en salle.

Zoom sur les gros travaux de l'école :
Le restaurant scolaire et les 3 classes de maternelle : 3 200 000 €
Le parking de la maternelle : 300 000 euros

Constructions de logements

Les 79 logements privés, rue Alexia JEAN-JOUSSON, Simone VEIL, aboutissant rue de la Ganne, ont été livrés à l'été 2022.

Gironde Habitat construit une résidence au Grand Barail avec 4 logements en T2, 10 en T3, 2 en T4 et des logements en aménagement handicapé (1 T2 et 1 T3).

Ce lotissement se composera donc de 14 logements individuels d'environ 64/65m² avec un jardin privatif et de 4 logements en bâtiment collectif.

Ces 2 projets satisferont en partie les demandes de logements sur la Commune alors que ceux existant de plus de 25 ans sont proposés à l'achat à leurs locataires par les bailleurs sociaux (Clairsienne pour le lotissement les écureuils et Gironde Habitat pour les lotissements Carrefour et la Cure).

Réserves foncières

Une politique locale de la Commune, affirmée, pour saisir des opportunités de gestion rationnelle du patrimoine communal depuis plusieurs années par :

- La saisie d'opportunités lorsque des terrains pouvant intéresser la commune sont en vente ou que la vente de certains de ses biens peut faire aboutir des projets économiques ou de logements locatifs.
- La vente de bien communal, dans le respect du marché pour ne pas déréguler mais selon le besoin de dynamisation de l'activité et de l'emploi local.
- Une procédure de bien vacant et sans maître afin de constituer une réserve foncière dans le cadre de l'aménagement foncier et agricole porté par le Département. Ces biens ainsi acquis permettront de faciliter des échanges entre propriétaires, de préserver des parcelles en zone humide nécessaires à la régulation hydraulique des eaux pluviales ou de créer des pistes nécessaires à la défense incendie du massif forestier.

Les acquisitions de parcelles par la Commune :

En 2023, la Commune a acquis, une parcelle située rue du Domaine appartenant antérieurement à Guy GRILLET, ancien garde-champêtre, afin d'agrandir l'unité foncière située à l'arrière de la perception.

Au lieu-dit l'Épine, une acquisition à l'euro symbolique, est en cours ; nous remercions vivement les propriétaires M. et Mme Ibanez, de leur générosité qui nous permettra de créer une réserve incendie pour mieux couvrir ce risque dans ce secteur de la Commune.

urbanisme

Contexte économique impactant

Le premier semestre 2023 marque une baisse des autorisations d'urbanisme sur notre commune et dans l'ensemble de notre CDC. Le contexte inflationniste des matériaux, l'augmentation des taux d'emprunt par les banques dans l'immobilier et la difficulté nouvelle des ménages à y avoir accès, en sont les principales causes.

Vous pouvez retrouver les règles d'urbanisme sur le site internet de la Commune ou se rapprocher du service communal compétent.

Gestion du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Bien que les préconisations de la Région et de l'État ne soient toujours pas connues via le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) quant aux limitations d'artificialisation des sols, les élus des CDC du Cubzaguais ainsi que de Latitude Nord Gironde, réunis dans le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Nord Gironde, ont relancé son élaboration, mise à l'arrêt du fait de la défaillance du bureau d'étude qui en était en charge.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CDC latitude Nord Gironde s'inscrira dans ce SCOT, aussi les travaux de rédaction reprennent également à l'automne pour une mise en application fin 2025. Cette élaboration, en parallèle, permettra de prendre en compte au fur et à mesure les recommandations données par les deux précédents documents, SRADDET et SCOT.

Notre PLU et la réglementation en vigueur :
En attendant, les dispositifs figurant dans le cadre du PLU communal d'avril 2009, révisés le 25 septembre 2019, restent applicables et constituent les bases juridiques pour l'urbanisation sur notre commune.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Règles d'urbanisme :

Une autorisation de travaux est nécessaire avant le début du chantier pour :

- Toute construction de clôture ou muret en limites séparatives avec son voisin ou avec le domaine public
- Toute construction d'annexe dans son jardin, type abri ou autre, changement de destinations (cf un garage en pièce à vivre), de piscine enterrée ou semi enterrée, de « carport » attenant ou non à la maison. En fonction de la surface ainsi créée ou aménagée, une simple déclaration préalable ou un permis de construire vous seront nécessaires.
- En fin de travaux, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux doit être adressée au service urbanisme

Attention : Lors de la vente d'un bien, toute construction non déclarée bloque et retarde la vente chez le notaire et oblige à déposer les demandes d'autorisation.

le budget 2023

Gestion du budget et équilibres financiers

La réalisation du budget 2022 atteste de l'augmentation des travaux d'entretien et d'investissement de voirie, les investissements ainsi qu'en matière de bâtiments communaux, leur coût étant en hausse. L'évolution de celui de l'énergie a conduit à des actions de sensibilisation à la maîtrise des consommations et à réaliser des travaux d'isolation.

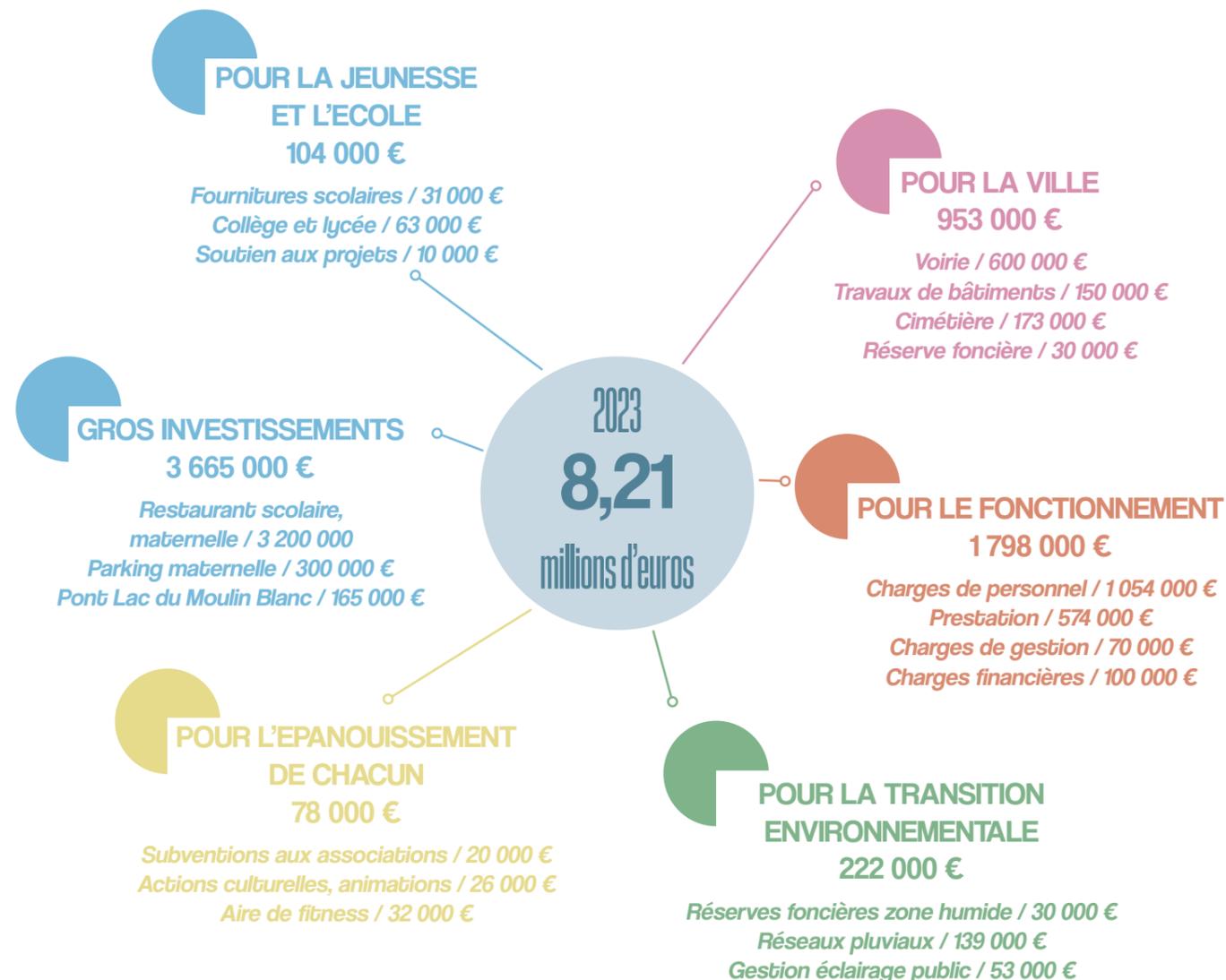
La gestion des équipements sportifs par la Communauté de Commune (CDC) s'est traduite par des dépenses moins importantes qu'en 2021 pour le budget communal pour l'entretien, le fonctionnement y compris pour l'entretien des locaux, la commune y contribuant pour sa part via sa contribution au budget de la CDC.

Le budget consacré aux écoles et au soutien aux projets scolaires a permis la réalisation de sorties qui n'avaient pu être effectuées du fait des restrictions liées au COVID en 2021.

Un autofinancement des investissements à hauteur de 940 000€ a été dégagé pour 2023, nécessaire pour concrétiser le programme concernant la voirie revêtue, les pistes forestières,

les travaux sur les bâtiments dont la toiture de la Mairie, l'éclairage public, l'aménagement des locaux de la Place Dufaure, l'immeuble de la perception, la rénovation du skate park, etc.

L'essentiel des dépenses 2023 concerne les travaux au niveau des écoles dont la quasi-totalité des coûts et des financements a été inscrite dès le budget 2022, la commune ayant signé l'ensemble des marchés de travaux avec les entreprises, celles-ci les réalisant en grande partie cette année. Les chantiers concernant la voirie et les réseaux seront encore conséquents, même si l'enveloppe affectée s'est trouvée diminuée pour consacrer les capacités financières aux travaux précités. Concernant la reconstruction du pont sur le Moron en limite avec SAINT CHRISTOLY, permettant l'accès au site de loisir des Lacs du Moulin Blanc, la municipalité a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage. Le financement de la partie non subventionnée sera partagé entre les 2 communes. Pour des raisons réglementaires concernant l'environnement et les enjeux de l'eau, ils se réaliseront à partir de l'automne 2023.



Dépenses

	Fonctionnement		Recettes	
	C. Administratifs 2022	Budget 2023	C. Administratifs 2022	Budget 2023
Gestion courante	1 653 707,00 €	1 890 953,00 €	Gestion courante	2 488 873,00 €
<i>Dont personnel</i>	911 882,00 €	1 054 625,00 €	<i>Dont impôts / Dotations</i>	2 342 132,00 €
Intérêts emprunt	47 836,00 €	100 000,00 €	Produits des services	21 742,00 €
Charges exceptionnelles	919,00 €	0,00 €	Produits exceptionnels	90 196,00 €
Virement section investissement		940 802,00 €	Excédents	1 250 771,00 €
Services exécutés par la CdC	283 651,00 €	310 000,00 €		
Opération d'ordre	82 442,00 €	3 300,00 €		
TOTAL A	2 068 555,00 €	3 245 055,00 €	TOTAL A	3 851 582,00 €

Investissement

	Investissement		Autres charges	
	C. Administratifs 2022	Budget 2023	C. Administratifs 2022	Budget 2023
Travaux d'équipements	1 029 337,00 €	1 339 409,00 €	Subventions	225 242,00 €
Remboursement capital emprunt	117 326,00 €	277 000,00 €	Taxe aménagement	76 322,00 €
Déficit reporté	455 948,00 €	0,00 €	Emprunts	2 000 000,00 €
			Produit de cession	91 000,00 €
			FACTVA	78 328,00 €
			Excédent Capitalisé	259 747,00 €
			Virement de section de fonctionnement	0,00 €
			Opération d'ordre	92 805,00 €
			TOTAL	3 879 020,00 €
Reste à réaliser N-1		3 344 931,00 €	Reste à réaliser N-1	1 082 320,00 €
TOTAL B	1 602 611,00 €	4 961 340,00 €	TOTAL B	2 732 444,00 €
TOTAL A+B (2)	3 671 166,00 €	8 206 395,00 €	TOTAL A+B (1)	6 584 026,00 €
			Excédent global (1)-(2)	2 912 860,00 €

Autres charges

Solde de 2022	456 000 €
Autofinancement des investissements	940 000 €

UNE FISCALITE POUR DES REALISATIONS

En 2023, les taux de fiscalité ont été maintenus alors que l'augmentation de 7 % des bases d'imposition par l'État va se traduire par une augmentation de l'impôt acquitté par le contribuable. L'évolution des coûts, l'inflation, subies par chacun le sont aussi pour la commune. Cette décision, alors que d'autres communes ont aussi augmenté les taux, est assumée par les élus en votant le budget, permettant d'assurer la poursuite de travaux d'entretien de bâtiments et de voirie afin d'éviter qu'ils ne deviennent trop lourds plus tard. Elle concerne aussi les investissements exceptionnels autour de l'école, la réponse aux besoins exprimés ou à anticiper pour la

population, sans emprunt et la volonté de maîtriser des ratios d'endettement.

A l'issue de l'étude de fonctionnement des réseaux et la station d'assainissement collectif, le budget spécifique les concernant financé par les seuls habitants en bénéficiant directement, comporte la programmation de travaux de remplacement de conduites en mauvais état (posées il y a plus de 60 ans!) dans la cité des Écureuils, à l'arrière des Halles jusqu'à la rue Jacques Vergeron. D'autres canalisations dans cette dernière seront étanchéifiées et des regards restaurés. En limitant l'entrée d'eaux pluviales et de drainage de la nappe par des cassures, ils vont permettre l'amélioration du fonctionnement et de la capacité de traitement de la station. Elle dessert près de 50 % de la population de la commune. Il en va de la préservation de l'environnement.

grand format

Prévention et lutte contre l'incendie en forêt : l'organisation de la sécurité

L'Association Nord Gironde de Défense contre l'incendie

Composée des propriétaires forestiers de son territoire, leurs cotisations financent des travaux d'entretien des pistes en complément de ceux conduits par la commune et contribuent au financement des moyens départementaux de lutte contre l'incendie.

Elle dispose de 2 citernes mobiles pour assurer la garde au feu qui s'effectue après l'intervention d'extinction par les pompiers, pour lutter contre des reprises éventuelles, avec des propriétaires forestiers et des personnes bénévoles qui se manifestent auprès de la commune.

Sa structure départementale apporte son concours technique aux communes forestières réalisant des travaux sur les pistes afin de bénéficier de financements au niveau Régional et européen. Elle désigne les conseillers techniques auprès du Maire qui les nomme par arrêté. Ils font bénéficier les pompiers de leur connaissance de la forêt afin de leur faciliter leurs interventions et en période de risque important sont habilités à effectuer des surveillances du massif.



Le Centre de Secours et d'Intervention

Intégré au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde, qui le dote de véhicules adaptés aux missions spécifiques, de moyens matériels et humains, le Centre de ST SAVIN est mixte composé de 22 sapeurs-pompiers professionnels et 40 volontaires.

En 2022, ils ont effectué 2200 interventions, en diminution de 8,4 % par rapport à 2021, s'établissant comme suit:

- Intervention sur les secours à personne : 1 552 (71%)
- Lutte contre l'incendie : 269 (12%)
- Accidents : 195 (9%)
- Divers 184 (9 %)

Depuis la tour d'observation située à proximité de la caserne, une surveillance du massif est effectuée pour identifier précisément les départs de feu, signaler l'évolution des fumées et participer à l'acheminement des secours



Le rôle de la commune

Le plan communal de sauvegarde actualisé établit les moyens matériels, humains, les locaux disponibles sur et hors de la commune, pour répondre à des besoins exceptionnels de crise et l'organisation à mettre en place, selon le type de situation rencontré. Le risque feu de forêt y figure en tant que tel.

La garde au feu, organisée par le Maire, recourt aux moyens matériels de la commune, des personnes qui détiennent des matériels spécifiques (citernes, tracteurs forestiers etc) agriculteurs ou entreprises. Suite aux incendies de l'été 2022, des volontaires de l'Association Communale de Chasse Agréée, se sont manifestés pour y participer : saluons leur engagement. Les Conseillers Techniques du Maire (cf plus haut) mobiliseront les propriétaires forestiers pour assurer la surveillance.

Le policier municipal lors de ses rondes habituelles ou ciblées selon les risques à certaines périodes de l'année, effectue une surveillance du massif forestier et a une communication de prévention. En cas d'intervention des moyens de secours, il participe aux mesures de police d'accès aux sites. Au titre de la police rurale, il relève sur le domaine public les dépôts de nature à augmenter les risques, en recherche les auteurs afin qu'ils soient sanctionnés et fait procéder à l'enlèvement.

La Gendarmerie

- Elle contribue à la surveillance du massif et à l'identification des infractions notamment l'interdiction du brûlage des végétaux
- En cas d'incendie, elle régule l'accès au massif pour faciliter l'intervention des moyens de secours et interdit l'entrée dans celui-ci aux personnes non habilitées.
- Elle conduit les enquêtes suite à sinistre pour l'identification de la cause des incendies et assurer l'identification éventuelle des auteurs de ces crimes punis de peines de prison et de lourdes amendes.

Les moyens de lutte contre l'incendie

Ils sont constitués :

- Des bornes « incendie » sur le réseau d'adduction d'eau potable auxquelles se substituent progressivement des bâches, l'utilisation de ce réseau ancien pouvant générer des casses sur certains secteurs, l'apparition d'eaux rouges, des volumes de purge conséquents et alors que les débits instantanés sont parfois insuffisants
- Des 7 bornes implantées sur le réseau d'irrigation qui alimente aussi la Centrale de Production Nucléaire du blayais, à Naudon, Benéteau, La Borderie, Barré, Marjolleau, Lotissement les Grands Chênes, Avenue Maurice Lacoste
- Des points naturels et bâches référencé(e)s par le SDIS au Presbytère, rue d'Audenge, les Guenilles, Bel Air, les Bidannes, Grimard, les Petits, la Brochette, l'Etang de Bellue, Le Terrier Pointu, le Perron, l'Espi, les Renardières, le Pas de la Vergne, le Terrier Gervais, la Chaise, la Gare, Blanchet, Le Moron.
- Par ailleurs, des réserves d'eau privées (étangs ou piscines) peuvent être réquisitionnées en cas de besoin.



culture jeunesse



Bibliothèque

La bibliothèque de Saint-Savin, une des 9 structures du territoire poursuit son objectif de renouvellement, d'être en adéquation avec son époque et son environnement, de travailler en collaboration avec le réseau des bibliothèques de la CDC LNG.

Elle mène des actions pour augmenter l'offre de lecture publique avec des services adaptés aux services de la population, en repensant les espaces en fonction des usages locaux et des desiderata, en enrichissant et diversifiant l'offre sur tout type de support et tout type d'animation (papier, numérique, jeux, exposés, cinéma, concerts, accueil auteur, baby book ...).

Au premier semestre 2023, une étude relative à l'organisation des locaux du centre culturel a été lancée avec le concours du CAUE de la Gironde et de la Bibliothèque départementale de prêt afin d'avoir une meilleure visibilité de celle-ci depuis la rue Jacques Vergeron, une optimisation des espaces et une plus grande attractivité pour les utilisateurs.

LE SAVIEZ - VOUS ?

La bibliothèque de Saint-Savin en chiffres :

En 2023, c'est 420 personnes inscrites dont, en 2022, environ 250 emprunteurs actifs (+40% en 3 ans) et 7200 emprunts (+23% en 3 ans).

Un budget de 4500 euros a été alloué en 2023 par la Municipalité.

La bibliothèque propose une plus grande amplitude horaire d'ouverture au public :

- En 2023, 18 heures d'ouverture au grand public soit 50% de plus en 3 ans (16 heures en moyenne au plan national pour les communes de même taille)
- Des accueils spécifiques : des temps dédiés aux scolaires avec l'accueil de classes et interventions sur les temps périscolaire, bébés lecteurs ...

formation

Chantier formation, une action pour une dynamique emploi !

La commune de St Savin accueillera un chantier formation insertion au métier de Jardinier et Paysagiste, tremplin vers l'emploi et la remobilisation du public, car les entreprises de ce secteur d'activité recrutent des salariés.

Les stagiaires retenus sur cette formation qualifiante travailleront avec pour support, les espaces verts, les aires de loisirs et naturels municipaux. Les stagiaires se prépareront au brevet professionnel agricole travaux des aménagements paysagers, avec les options « CACES mini pelle », manipulation de la tronçonneuse au sol, utilisation des produits phytosanitaires.

Les entreprises du territoire trouveront ainsi des salariés formés, prêts à l'emploi.

C'est l'antenne du Centre Agricole de Formation Agro Campus Bordeaux Gironde qui réalise cette formation, la partie théorique s'effectuant dans ses locaux de Pugnac.

Un transport collectif reliera Pugnac au chantier sur la commune et l'association d'insertion RELAIS assurera l'accompagnement socio professionnel.

Le Conseil Régional, l'État (DDTES) et le Département, financent cette formation.

La Commune mettra à disposition des locaux, financera les matériaux pour les aménagements et végétaux, les repas du midi et mettra à disposition de l'outillage de jardinage.

zoom

Germaine et Maurice GAUDIN, une part de l'histoire de la commune !



Germaine était née en 1927 au lieu-dit Le Pont à SAINT SAVIN son Père étant régisseur du Château Elie à CIVRAC ; Maurice né en 1926, est arrivé à SAINT SAVIN à l'âge de 11 ans, son Père gendarme étant affecté à la brigade. Mariés à CIVRAC en 1946, ils furent tous deux des figures emblématiques de la commune, parents de Bernard, Plombier chauffagiste compagnon du Devoir et Françoise, comptable commerciale de formation.

Maurice était charron forgeron, donc savait travailler le bois et le fer pour réaliser les roues des charrettes, construire et réparer les matériels pour l'agriculture. Constructeur de remorques en fer avec un dispositif de freinage adapté, après l'avènement de la traction mécanique, il construisit aussi deux cages métalliques pour ...les fauves, dont l'une à la demande du cirque Fancky! Devenu monteur levageur, il édifie des bâtiments agricoles et ateliers pour le compte de l'entreprise BARBOT dans tout le grand SUD OUEST.

Le 2 mars 1959, Germaine ouvre une quincaillerie droguerie électroménager en dépôt de l'entreprise DEROUINEAU de SAINT CHRISTOLY, dans ce qui était le rez-de-chaussée de la maison familiale, donnant place de la Halle, la terrasse servant de lieu d'exposition. La semaine, pendant que son mari était en déplacement, elle « tient le commerce », le développant par son dynamisme et son travail.

En 1969, à l'emplacement de ses ateliers de charron-ferronnier, dont Maurice GAUDIN entreprend la démolition, il construit un bâtiment de 400m2 (à ossature métallique bien sûr !), largement

ouvert sur la place de la Libération et la rue des Halles. C'était alors une taille d'établissement de la grande distribution. Là, la diversité et l'importance des rayons augmentent, avec la décoration, la vaisselle, le chauffage, l'audiovisuel, en gardant le « fonds » du bricolage. Maurice rejoignant Germaine pour la tenue du magasin, il y demeura le caractère « caverne d'Ali Baba » où l'on trouvait « tout et le reste » dont le bricoleur chevronné avait besoin, celui du dimanche y trouvant en plus, le conseil de la mise en œuvre !

En 1988, Françoise rejoint ses parents dans la gestion de l'activité, développant les volets télévision, décoration, électroménager de dernière génération, élargissant encore le territoire de clientèle de manière conséquente. Le magasin laisse la place depuis 2021 à une activité importante de vente de vélos neufs et d'occasion, diversifiés, et de réparation de cycles.

Maurice GAUDIN était un chanteur « à voix » apprécié lors des banquets qu'il savait honorer de son fort appétit. Il fut parmi les fondateurs du corps communal des sapeurs-pompiers volontaires créé suite aux grands incendies de 1949, un des rares détenteurs alors du permis de conduire des premiers véhicules, garés alors dans les Halles, sous les fenêtres de son domicile !

La présence de Germaine GAUDIN était constante dans « son » magasin jusqu'à l'âge de 92 ans, en allumant chaque matin les lumières. Si la COVID la tint à l'écart de celui-ci jusqu'à la fin de sa vie, sa présence et l'atmosphère de service à la clientèle étaient toujours proches pour chacun qui l'a connue.

VIVONS ECORESPONSABLES

Les mesures visant à diminuer l'emprise environnementale sur notre cadre de vie relèvent en très grande partie de décisions au niveau national et international de la part des Etats en matière d'énergie et de normes de production. Celles-ci se mettent en place très progressivement voir trop lentement et passent par des modifications importantes de notre façon de consommer, avec des coûts immédiats qui peuvent s'avérer plus lourds alors que les revenus des personnes et les ressources des collectivités sont contraint(e)s.

Au niveau personnel, chacun peut apporter sa plus ou moins modeste contribution pour répondre à ces enjeux d'environnement et de réchauffement climatique.

La commune poursuit ses actions engagées depuis plusieurs années en matière de consommations, d'achats, de choix des matériaux des chantiers à conduire. Elle en met en place de nouvelles pour le fonctionnement des services municipaux et en direction de la population, avec ainsi récemment l'installation d'une borne supplémentaire pour la collecte des tissus, vêtements et chaussures et une borne située près de l'ancienne gendarmerie, similaire à celles des futurs points d'apport des déchets ménagers, réservée aux emballages plastiques, carton et papiers générés par des manifestations associatives ou privées se traduisant par des volumes de production inhabituels.

Restauration scolaire et manifestations conviviales

La lutte contre le gaspillage alimentaire au niveau de la **restauration scolaire** se poursuit amenant une réduction du volume de compost produit à partir des bio-déchets. La fourniture de produits bio et de proximité est en augmentation auprès de notre prestataire mais il existe des marges de manœuvre pour augmenter ce pourcentage.

Les producteurs viticoles et artisans de bouche de la commune fournissent **les vins d'honneur** offerts par la municipalité.

Les contenants jetables en plastique sont proscrits au profit de ceux en verre, les réutilisables et les contenants compostables

Energie et fournitures

Le **parc d'éclairage public** (cf. page 9) est en cours de transformation. Alors que les températures estivales augmentent, **l'aération nocturne des bureaux** de la Mairie supplée à l'absence de climatisation, fortement énergivore et par la même contribuant à l'effet de serre à l'origine du dérèglement climatique. A l'occasion de la construction de l'extension des locaux scolaires, celle-ci sera dotée d'un dispositif automatique de renouvellement d'air.

Par ailleurs, l'ensemble des **emballages et carton** des matériels et fournitures pour les services administratifs, les écoles et la restauration collective font l'objet d'un regroupement afin d'être amené en gros volume à la déchetterie du SMICVAL, ce qui diminuera aussi le volume collecté et donc le coût pour la collectivité. L'apport volontaire est moins onéreux que la collecte « au porte à porte » puisque la facturation est appliquée au nombre de containers nécessaires.

La **borne électrique de recharge des véhicules** a été utilisée à 123 reprises entre juillet 2022 et juin 2023, une partie des

utilisateurs fréquentant, pendant ce temps, les commerces et services publics et privés de la commune. Le SDEG, gestionnaire de cet équipement évalue à 250 le nombre de recharge annuel pour qu'un tel équipement s'autofinance.

Evolution de la collecte des déchets

Sa mise en œuvre par le SMICVAL en ce qui concerne notre commune est prévue au cours du **premier trimestre 2024** et le **positionnement de principe des bornes d'apport volontaire** est en cours d'étude entre le SMICVAL et la commune, selon les principes d'accessibilité, de prise en compte des contraintes d'infrastructures (lignes aériennes, réseaux, proximité des axes routiers principaux). Les habitudes de circulation, de fréquentation de services publics ou privés des habitants sont intégrées pour faire en sorte que les points d'apport volontaires soient utilisés en réduisant la nécessité d'un déplacement spécifique pour ce faire. Le principe de carte d'accès permet **d'accéder au service selon les choix de l'utilisateur, y compris sur une autre commune que celle de son domicile.**

Les concertations menées avec les communes et les permanences d'accueil du public, sur les premières collectivités concernées par cette évolution qui légitimement interroge et pour certains, inquiète, semblent attester que cette évolution est comprise par le plus grand nombre qui perçoit les enjeux d'une consommation plus attentive au volume des déchets. L'industrie de l'emballage et les metteurs en marchés, avec par le recours par l'Etat à une législation plus sévère, se doivent de mettre en œuvre les décisions indispensables pour diminuer les volumes de déchets qu'ils font créer au consommateur dont les choix sont actuellement contraints et limités.

La TGAP acquittée étant toujours plus lourde, le SMICVAL agit pour réduire les coûts de traitement et d'enfouissement. Une réponse aux situations personnelles sans solutions, en raison de l'âge, du handicap et de l'isolement est en cours d'élaboration pour les personnes concernées.



Quels matériaux sur les infrastructures communales lors de travaux ?

La municipalité étudie pour chaque infrastructure lors de leur construction, extension, maintenance, l'intégration de matériaux écologiques, d'infrastructures à énergie positive en consultant des architectes, des conseillers techniques et en cherchant des partenaires, des financements et des subventions à l'extérieur.

expression libre

Vos élus d'opposition vous remercient de votre fidélité

Chers administrés, en conseil municipal, plusieurs sujets ont interpellé vos élus d'opposition et ils ont voté CONTRE :

- la première réforme du SMICVAL visant à mettre fin aux ramassages des poubelles en porte-à-porte et obligeant plus de 200 000 personnes du territoire à se déplacer avec leurs véhicules personnels pour jeter leurs ordures dans des points d'apport volontaires prévus à cet effet (voté sans l'avis de la population).

- la seconde limitant à 7 le nombre de passages gratuits en déchetterie. Au-delà, une tarification, ayant pris effet au 1er juillet 2023, incite très largement à ne pas venir une 8^e fois ou plus ! Facturée 16€ pour le tarif le plus bas, on peut dire que la démarche est très dissuasive. Cependant qu'allons-nous faire de tous nos déchets ?

Parions que notre commune, déjà très mal entretenue, le sera davantage par la multiplication des dépôts sauvages.

En prévision de ce que nous craignons tous, Monsieur le Maire a pris un arrêté pour verbaliser les dépôts sauvages sans passer par la gendarmerie. Ainsi appartiendra-t-il à tous, élus, riverains, de fouiller les poubelles déposées de manière sauvage pour trouver les fautifs et ensuite les dénoncer au maire pour qu'il les verbalise.

Autant nous sommes pour la verbalisation des contrevenants, autant il ne doit pas nous appartenir de faire le travail de la police.

Le rapport sur la qualité de l'eau, sujet tendu sur notre commune, fait apparaître toujours moins de remplacement de canalisation pour toujours plus de gros travaux rendus nécessaires faute d'entretien régulier. Votre facture subira une augmentation d'environ 6% et l'abonnement en moyenne 50%.

Enfin notre commune est surendettée par les emprunts contractés pour l'extension de l'école et le restaurant scolaire. Ce projet à 3 millions € n'inclut ni l'aménagement paysager ni routier. Le nouveau parking ne comptera que 44 places, une fois les enseignants et le personnel encadrant garés, il ne restera que peu de places pour les parents déposant leurs enfants.

Ces mauvaises décisions nous contraignent notamment à pénaliser les nouveaux arrivants dans la commune en ne les exonérant plus que d'un an de taxe foncière au lieu de deux.

C'est la raison pour laquelle nous votons systématiquement CONTRE le budget, nous ne sommes pas complices de l'endettement de la commune qui atteint presque 1000€/habitants.

Pour toutes ces raisons nous continuerons d'être assidus et de faire entendre vos voix aux conseils municipaux et communautaires ainsi qu'au sein des différentes commissions. Frédérique JOINT, aussi conseillère communautaire, n'hésite pas à exprimer son opposition lors des conseils :

- sur l'augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales. Arrêtons de taxer les entreprises !

- sur l'instauration d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour, prévue par la Loi de Finances 2023.

34% en plus des 10% déjà prélevés par le département pour financer la ligne de TGV vers l'Espagne. C'est à l'Europe de payer et non aux contribuables français ni aux touristes. Il est à noter que ce projet n'apportera rien à la commune car aucune gare du territoire n'est concernée par sa desserte.

En revanche, nous votons POUR toutes les délibérations qui vont dans le bon sens pour la commune.

Contactez-nous au 07.68.19.87.70. / Suivez-nous sur  Unissons nos forces pour Saint-Savin

Ecrivez-nous sur unissonsnosforcespourstavsavin33@gmail.com

Jean-Claude RÉCAPPE, Frédérique JOINT, Hager JACQUEMIN, Jean-Claude DAVY, Jocelyne JACQUES

vie associative

Les élus saluent, remercient et félicitent tous les bénévoles qui font la vie associative diversifiée et dense de SAINT SAVIN.

Ils œuvrent pour leurs concitoyens, autour de centres d'intérêts multiples et divers avec un état d'esprit de soutien et d'entraide.

Certains contribuent souvent à la concrétisation de projets dont ils ne sont pas à l'origine en soutien à leurs auteurs.

Retrouvez le Guide des associations dans votre mairie ou sur le site Internet

- Contribution à l'organisation, couverture photographique et appui de l'animatrice du Centre Culturel à la réalisation d'affiches
- Prêt gratuit sur demande de chapiteaux (1 installation et 2 désinstallations par la CDC), tables, bancs, chaises ..
- Contribution des élus à l'aide logistique

Des budgets dédiés

- Subventions aux associations pour un montant de 20 000 €
- Budget pour les animations pour un montant de 26 000 €

Des animations en partenariat avec la commune :

- Financement d'animations lors d'événementiels associatifs :
 - Spectacle jeunesse lors de la fête du jeu en collaboration avec CultureSports
 - Feu d'artifice de la fête locale en collaboration avec Bouge ton Saint-Savin
 - Vin d'honneur et coupes offertes pour des manifestations...
- Intégration d'associations lors d'animations communales : Journée du patrimoine, marché du Noël ...

Offrir aux associations des infrastructures plus diversifiées et plus performantes grâce à la CdC

Les travaux de la salle omnisports concernent la toiture, les menuiseries, l'isolation, les vestiaires, le chauffage, l'électricité. Ils débiteront mi-novembre pour une durée de 9 mois environ. L'ensemble des activités de cette salle seront transférées dans la salle de réunion de la CDC, au gymnase du collège de Marsas ou dans des salles des communes avoisinantes.

Dans le cadre de sa compétence sportive, d'autres structures feront l'objet d'une rénovation ou seront créées dans les années à venir.

retour en images

Les élus saluent, remercient et félicitent tous les bénévoles qui font la vie associative diversifiée et dense de SAINT SAVIN.

Ils œuvrent pour leurs concitoyens, avec des centres d'intérêts multiples et divers, manifestant un état d'esprit de soutien et d'entraide, certains contribuant à la concrétisation de projets dont ils ne sont pas à l'origine en soutien à leurs auteurs.



- 1 : Fête locale et son feu d'artifices
- 2 : Spectacle jeune public : Récup à sons
- 3 : Halloween
- 4 : Bordeaux-Saintes
- 5 : Patio Cup
- 6 : Exposition Expression d'Art
- 7 : Fête de Pâques
- 8 : Spectacle jeune public : Les balles populaires
- 9 : Fête du jeu par CultureSport
- 10 : Fête de la musique

Autres animations : Fête du Patrimoine, Marché de Noël, Repas des aînés, Apporte ta chaise - cinéma en plein-air, Foire agricole,...

Soutenir les associations de la Commune, un objectif permanent

Quels leviers ?

Plus de 40 associations évoluent et pratiquent sur la commune de Saint-Savin avec des objectifs et des besoins très divers. Des thématiques et des populations de tout âge sont membres de nos associations : Devoir de mémoire, sports, culture et pratiques artistiques, loisirs et jeux, multi-activités, événementiels communaux de Saint-Savin.

Quels appuis ?

Au niveau des infrastructures utilisées :

- Mise à disposition gratuite des infrastructures (bâtiments, terrains, salle des halles, tribunal, salle omnisports.
- Entretien et travaux pour le bien des usagers et le respect des normes (menuiseries ...) assurés par la commune.
- Passage de la commission sécurité avec prise en compte des recommandations et normes accessibilité PMR.
- Mise à disposition de petits mobiliers (tables, chaises)
- Rénovation du skate park, des terrains de pétanque

Les politiques culturelles et sportives en matière d'infrastructures et d'animations conduites à l'échelle de la CDC permettent la diversité des pratiques pour les habitants de Saint-Savin dans un périmètre géographique proche.

Un appui au fonctionnement et aux événementiels

- Prêt de salles régulier, hors planning
- Des supports de communication permanents : livret des associations, l'agenda mensuelle des animations, partage d'articles sur les outils numériques de la Communes (Posts facebook ...), internet, annuaire annuel des associations papier et sur le site internet
- Liens avec la presse locale

services au public

Mairie de Saint Savin

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 (12h le mardi) et de 14h à 18h
1 Place de la Mairie - 33 920 Saint-Savin
05.57.58.95.95 - contact_mairie@saint-savin33.fr
Permanences du Maire et de Adjointes sur rendez-vous

PASSEPORTS BIOMÉTRIQUES ET CARTES D'IDENTITÉ

Du lundi 14h au jeudi 18h00. Rendez-vous sur rendezvousonline.fr

URBANISME

Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30.
Lundi, mercredi de 14h à 18h ; jeudi de 14h à 17h ; vendredi de 14h à 16h.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Via service-public.fr, elles sont possibles désormais en direct
Appui aux démarches administratives sur rendez-vous.

CENTRE CULTUREL

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
05 57 58 04 94 - centre_culturel@saint-savin33.fr

BIBLIOTHEQUE

Tout public - lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 18h, mercredi de 9h à 12h
et de 14h à 18h, samedi de 9h à 12h.
05 57 58 95 09 - bibliotheque@saint-savin33.fr

Maison des services au public de Saint Savin

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DES HAUTS DE GIRONDE
mardi de 13h à 16h et samedi de 9h à 12h / sur rdv.
06 13 17 99 70

CONCILIATEUR

2^{ème} vendredi du mois / sur rdv / 05 57 58 67 16

ASSISTANCE SOCIALE MSA

1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} vendredi matin du mois / sur rdv
05 56 01 83 30 / 05 26 01 48 28

ASSISTANTE SOCIALE CARSAT

1^{er} mardi matin du mois / sur rdv / 05 56 11 64 00

MAISON DÉPARTEMENTALE DE SOLIDARITÉ INSERTION ASSISTANTES SOCIALES

jeudi / sur rdv / 05 57 43 19 22

SAGE FEMME

3^{ème} mardi matin du mois / sur rdv / 05 57 43 19 22

PMI-CONSULTATION DE NOURRISSONS - PUERICULTRICE

4^{ème} mardi après-midi du mois / sur rdv / 05 57 43 19 22

ASOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE

1^{er} jeudi, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} mardi après-midi du mois / sur rdv
05 57 33 45 16

INFO DROITS

1^{er} jeudi du mois sur RDV - 05.56.45.25.21

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT ARCHITECTE CONSEIL (CAUE)

1^{er} mardi du mois sur RDV de 16h à 18h - 05 56 97 81 89

MISSION LOCALE HAUTE GIRONDE

Lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h30
sauf mardi de 9h à 12h. Maison du Parc Marie Curie
05 57 58 01 56 - stsavin@mlhautegironde.org

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX - NORD GIRONDE

Célia MONSEIGNE - St André de Cubzac 05 57 45 10 10
Florian DUMAS - Civrac de Blaye - 05 57 68 60 07

DEPUTÉE : Edwige DIAZ permanence,
6 rue Jacques Vergeron - Saint Savin - 06 16 05 29 49

Communauté de communes Latitude Nord Gironde

HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE « LA COCCINELLE »
06 84 78 91 35

OFFICE DU TOURISME 05 57 58 45 10

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
05 57 58 47 74

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 05 57 58 47 75

LE CHAI 2.0

Co-working, télétravail, séminaire, formation de tout public à
l'outil numérique
51, rue Jean Combret - 33620 MARSAS
05 57 32 40 34

Maison France Service Latitude Nord Gironde

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES OU CONSEIL JURIDIQUE

49, avenue du Général de Gaulle - 33920 ST YZAN DE SOUDIAC
accueil.franceservices@latitude-nord-gironde.fr
Uniquement sur rendez-vous au 05 57 58 67 16

Maison France Services - Blaye

PERMANENCES CAF

Sur Rendez-vous mardi et jeudi - Sur site internet de la CAF
05 56 43 50 00 - A la maison des services de blaye

PERMANENCES SÉCURITÉ SOCIALE / RÉGIME GÉNÉRAL (CPAM)

Tous les jours / Site internet - Tél. 3646 - 05 57 42 82 72
A la maison des services de blaye

PÔLE EMPLOI

14 rue Adélaïde Hautval- Blaye - Tél. 3949

SERVICE PUBLIC EN PSYCHOLOGIE

Permanence à la MDSI - Psy. Clinicien - 05 57 43 19 22
solidarite-hautegironde-insertion@gironde.fr
Permanence du centre hospitalier de Blaye
Psy. Prévention addictologie et santé – Animation bus santé
05 57 33 46 63 & 06 42 73 80 16 - p.cattan@chblaye.fr

état civil 2022

bienvenue

40 naissances - en voici quelques unes

ALONSO Tya - 19 août 2022
BRUNOIS Randy - 13 septembre 2022
CASTEL Axel - 27 décembre 2022
CATTINI Enora Lilou Clémence - 27 septembre 2022
CHABERT Maël, Antoine, Lucas - 6 juillet 2022
CHERIFI Aaliyah - 27 décembre 2022
DUCOS LOBATO Calysta - 24 septembre 2022
FAUVERGUE Naomy, Corinne, Christelle - 9 octobre 2022
FONTAYNE Victoire, Florence, Patricia - 7 juin 2022
HADOUCH Amaya, Christelle, Ludivine - 31 décembre 2022
LACHAUSSE Kayden, Giovanni, Eric - 1 avril 2022
LAPAILLERIE Clara - 29 mars 2022
MARQUAIS MARS Ambre, Abigaëlle, Rose - 16 septembre 2022
MAZEL Léonie, Lina - 21 novembre 2022
MERCIER Margot, Louise, Marie - 30 avril 2022
MICOULAS Nolan, Marius - 25 novembre 2022
PITA GOUVEIA Nina - 29 mars 2022
POTOP Raluca Maria - 30 août 2022
TESSONNEAU Gabriel Yann - 12 avril 2022
TOURATON Elena, Jeanne, Marie - 16 décembre 2022
TROUSSEREAU Edward, Richard - 27 juillet 2022
VERGNAUD RENOU Emma, Marie - 23 janvier 2022

félicitations 19 mariages

CARIOU Morgane - LEJEUNE Stéphane - 26 février 2022
BOUTET Sébastien - BRUGUÉRA Virginie - 7 mai 2022
AUDINETTE Vanessa - DELPRAT Nicolas - 4 juin 2022
EIRA Lionel - VIGNES Elodie - 4 juin 2022
BELTRAN-LORCA Juan-Antonio - LEGIGAN Mickaël William
Jean-Claude - 18 juin 2022
CHARLANNE Éric André - ROUSSEAU Myriam - 25 juin 2022
MANSAUD Elodie Mélanie Marie Paule - VIGNAUD Jérémy - 25 juin 2022
AUBRUN Pascal - GALLY Corinne, Andrée - 16 juillet 2022
CAIVEAU Mathieu Bruno - RODIER Marion - 30 juillet 2022
LONGO Marius Daniel - MARCOLLET Marine Sandy Nadine - 5 août 2022
CHAMPAINNE Arnaud Paul - LEJEUNE Cindy - 13 août 2022
FOLLIOU Thomas Michel Jean Bernard - NÉCIB Océane - 20 août 2022
BURLET Marie-Laure - THÉVIN Bruno André - 27 août 2022
MOULIGNIER Mickaël - ROUXEL Dimitri Morgan Bruno - 3
septembre 2022
BERTIN Aurore, Vanessa, Malika - MANGATAL Karl Jules - 10
septembre 2022
SALVINA Maria De Graça - TARTAS Patrick 15 octobre 2022
BEN ALI Thomas - BOURON Coralie, Mélanie- 22 octobre 2022
BOUSQUET Bénédicte Sindy - GARNIER Jonathan, Louis, Michel,
Daniel - 3 novembre 2022
DUBO Camille Manon - TOUATI Mohamed Nadjib - 10 décembre 2022

La population de Saint Savin :
3 352 habitants au 1^{er} janvier 2023,
40 Naissances, 55 décès et 19 mariages.

en mémoire, condoléances 55 décès

ADAM Éric Pascal - 4 mai 2022
AMANIOU Bernard - 20 octobre 2022
AUVINET Muriel née ROQUILLAS - 4 mai 2022
BADIE Jeanine Simone née GAILLARDOU - 18 juin 2022
BENALI Scherazaade - 18 avril 2022
BONNEAU Christian, James - 25 novembre 2022
BRAVO Elvira née BRACERO MENDOZA - 8 janvier 2022
BRIDON Gishlaine Sylvinne née MANOURY - 5 février 2022
BRUNET Francien Annie - 14 juillet 2022
CASSIN Lucien Pierre Jean - 26 juillet 2022
CHAMPAGNE Marie-France née JUSTIN - 5 septembre 2022
CHAPERON Jean-François Norbert - 2 août 2022
CHAPOUIL Marie Jeannine - née DESVERGNE 21 mai 2022
CHARRUAULT Gaston Maurice Albert - 20 janvier 2022
CHAULET Yvette Adrienne née QUEYLAT - 29 avril 2022
CIRARD Marc, Denis, Michel - 15 novembre 2022
COQUILLAS Daniel Robert - 15 janvier 2022
DARROQUE Dominique Guy Jean Luc - 12 octobre 2022
DRILLON Claude - 9 juillet 2022
DUPOIRON Jeanne Marie-Louise Albertine née CHOMMAUX - 11
janvier 2022
ESPEAU Jeanne Simone née PUJOS - 17 janvier 2022
ESTEBAN Huguette Elise - 3 avril 2022
FAYAT Arlette née MOTARD - 14 juillet 2022
FIEVET Joëlle, Alfreda, Micheline - 30 juin 2022
FLAYEUX Jacqueline, Azéma, Léonie née JOYEZ - 20 juin 2022
FOURNERON Odette Emilie Jeanne née ROGGEMAN - 4
septembre 2022
GABORIAS Paulette née BRIOLAIS - 21 juillet 2022
GALETEAU Marie Madeleine Marguerite née SICOT - 12 octobre
2022
GALLOIS Paulette Georgette Rose née LEPAUT - 11 février 2022
GARCIA MONTULL Enrique - 24 décembre 2022
GAUDIN Germaine Gabrielle née PIERRON - 14 juin 2022
GOBBI Yves François - 5 avril 2022
GOURDIN Denisenée QUENECH'DU - 15 octobre 2022
GRILLET Guy Jean - 18 février 2022
GRYSON Renée née ALLAMAN - 10 avril 2022
HOULBRECQUE Bernard Jean Pierre - 14 octobre 2022
JOUILLEROT Noël Jean Lucien - 28 janvier 2022
LAMAUD Raymonde, Henriette née MURET - 21 décembre 2022
MAMPAYE Marie-France née CAMIN - 17 mars 2022
MORÉNO Jean - 12 décembre 2022
ORELL Jean-Jacques - 28 février 2022
PÉRIER Jean Marie - 31 juillet 2022
PICARD Evelyne née LACOMBE - 10 mai 2022
PUEYO Lucette, Jacqueline née RICHARD - 13 avril 2022
QUÉRION Guy - 25 mars 2022
QUILÈS Marie Nicole née CAILLAUD - 26 février 2022
RIFFAUD Rose-Marie née BUFFARD - 11 décembre 2022
ROSSIGNOL Raymond Camille - 24 janvier 2022
ROUET Bernard - 3 octobre 2022
RUFAT Monique née LIGNAC - 12 avril 2022
SEIGNEURGENT Jean-Pierre Christian Gaston - 15 mars 2022
SEYNAT Tania Nicole née HAUSSER - 8 octobre 2022
VALÉRY Jeannine, Marie née COSTEDOAT - 7 mars 2022
VALPROMY Lisette née BERTAUD - 23 décembre 2022
VEAU Christian - 5 décembre 2022

on sort!

VOS ÉVÈNEMENTS
2023-2024

THÉÂTRE

Pièce de théâtre de la compagnie Grain de sel.

Centre Culturel
RENSEIGNEMENT

05 57 58 04 94

centre_culturel@saint-savin33.fr

> Samedi 23 septembre 2023

HALLOWEEN

Défilé dans les rues de la ville.
Jeux, goûter,...

Centre Culturel
RENSEIGNEMENT

05 57 58 04 94

centre_culturel@saint-savin33.fr

> Samedi 28 octobre 2023

MARCHÉ DE NOËL

Animation gratuite, restauration,
balade en calèche, Père Noël,
illumination des sapins, retraite aux
flambeaux,...

Centre Culturel
RENSEIGNEMENT

05 57 58 04 94

centre_culturel@saint-savin33.fr

> Samedi 2 et dimanche 3 déc. 2023

Samedi 2 - 10h-19h | dimanche 3 - 10h-18h | décembre 2023
Salle des Halles

Marché de Noël

Animations gratuites
Photo avec le Père Noël*
Restauration sur place
Balade en calèche
Tombola

Vendredi 1^{er} décembre à 16h
Arrivée du Père Noël
sur le parvis de la Mairie
Samedi 2 décembre à 17h30
Retraite aux flambeaux
Illuminations des sapins
de Noël & boissons chaudes

Renseignements
<https://www.saint-savin33.fr>

FÊTE DE PÂQUES

Fête foraine, défilé de carnaval en
musique le samedi, goûter,...

Association Bouge Ton Saint Savin
RENSEIGNEMENT

06 16 20 42 98 / 06 24 15 31 13

> Samedi du ... au ... avril 2024

FÊTE DE LA MUSIQUE

En partenariat avec l'école de
musique de Haute Gironde : concerts,
exposition, restauration,...

Centre Culturel
RENSEIGNEMENT

05 57 58 04 94

centre_culturel@saint-savin33.fr

> Samedi 22 juin 2024

CultureSport
association

6^{ème} fête du jeu

samedi 15 juin 2024

Informations :
Association Culture Sport
Tél. 07 83 14 37 56
animation@culturesport-asso.fr
www.culturesport-asso.com

6^{ÈME} FÊTE DU JEU

Une journée sous le signe du jeu dans
tous ses états. Pour petits et grands.

Association CultureSport
RENSEIGNEMENT

07 83 14 37 56

contact@culturesport-asso.fr

> Samedi 15 juin 2024

BORDEAUX-SAINTES

Course cycliste Bordeaux-Saintes
Départ de Saint Savin

Bordeaux-Saintes Cycliste
Organisations

> Mars 2024

FÊTE LOCALE

Fête foraine tout le week-end, jeux
pour les enfants, lâcher de ballon,
grand feu d'artifice.

Association Bouge Ton Saint Savin
RENSEIGNEMENT

06 16 20 42 98 / 06 24 15 31 13

> Samedi 6 & 7 juillet 2024

APPORTE TA CHAISE

Projection en plein air d'un film familial
dans la cour de l'école primaire.
Restauration sur place.

Association CultureSport
RENSEIGNEMENT

07 83 14 37 56

contact@culturesport-asso.fr

> Septembre 2024

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Journée Nationale du patrimoine

Centre Culturel
RENSEIGNEMENT

05 57 58 04 94

centre_culturel@saint-savin33.fr

> 21 & 22 septembre 2024